



Réseau-Femmes Colombie-Britannique

Pour diffusion immédiate

Réseau-Femmes Colombie-Britannique s'oppose au projet de loi C-484 *(Loi sur les enfants non encore nés victimes d'actes criminels)*

Vancouver, le 18 juin 2008 - En tant qu'organisme porte-parole, Réseau-Femmes Colombie-Britannique (RFCB) s'oppose vivement à l'adoption du projet de loi C-484 (*Loi sur les enfants non encore nés victimes d'actes criminels*). « Nous sommes inquiètes du fait que ce projet soit déjà passé en deuxième lecture, sans qu'il y ait eu débat public, car nous considérons que cette loi aura pour effet de réduire les droits constitutionnels garantis des femmes et menace leur accès à un avortement sécuritaire et légal » déclare Suzanne Jacob, présidente de Réseau-Femmes Colombie-Britannique.

RFCB a envoyé hier une lettre à Madame Josée Verner, ministre de la Condition féminine, ainsi qu'à Monsieur Robert Nicholson, ministre de la Justice, aux députés et aux membres du Sénat de Colombie-Britannique. Ce courrier leur demande de soutenir sans ambiguïté la liberté de choix des femmes canadiennes en votant contre le projet de loi C-484 et de lutter contre toutes les formes de violence faite aux femmes, plutôt que de passer des lois qui vont à l'encontre leurs droits fondamentaux, sans accroître leur protection.

RFCB considère que le projet de loi C-484 menace les droits humains et l'égalité des femmes, en reconnaissant au fœtus un statut juridique séparé, ce qui pourrait mener, comme cela a été le cas aux Etats-Unis, à la criminalisation des femmes enceintes, en situation de toxicomanie ou d'alcoolisme, par exemple. « Ces comportements ne sont pas considérés comme criminels pour le reste de la population, ce qui constitue une double pénalisation envers les femmes » ajoute Mme. Jacob.

Le projet de loi C-484 fait partie d'une stratégie législative qui vise à saper le droit à l'avortement, remettant en question le droit constitutionnellement reconnu des femmes canadiennes à l'avortement. Il ne s'attaque en revanche pas au vrai problème, celui de la violence conjugale. L'homicide est une des principales causes de décès des femmes enceintes et la violence contre les femmes augmente pendant la grossesse. Pour Mme. Jacob, « les femmes victimes de violences se retrouvent donc face à deux fausses options inacceptables : continuer à subir une situation de violence ou vivre dans la pauvreté et l'isolement social ».

Une copie de la lettre est disponible sur le site Internet de RFCB (www.reseaufemmes.bc.ca), qui encourage toute personne à s'en inspirer pour envoyer un courrier individuel à leur député. Un tel envoi est gratuit – inutile d'apposer un timbre, et une lettre individuelle équivaut à une pétition de 400 signatures !

Réseau Femmes Colombie-Britannique est un organisme provincial à but non-lucratif, qui a pour mission de regrouper les femmes francophones de la Colombie-Britannique pour les représenter, promouvoir et défendre leurs intérêts, et contribuer à leur épanouissement.

- 30 -

Pour plus d'information :
France-Emmanuelle Joly
Directrice générale
604-736-6912
info@reseaufemmes.bc.ca

#302-1037 Broadway Ouest
Vancouver, C.-B. V6H 1E3
Tél : 604.736.6912
Télé : 604-736-6975
Courriel : info@reseaufemmes.bc.ca
Site web : www.reseaufemmes.bc.ca